



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



OFFICE DU BACCALAUREAT



LE DIRECTEUR

N° _____ /OB/SCOL/Ads

000848

Dakar, le 21 octobre 2024

AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT ET DIRECTEURS DE CAOSP

En application du décret n° 2019-645 du 28 mars 2019 modifiant le décret n°95-947 du 18 octobre 1995 portant organisation du Baccalauréat.

L'épreuve anticipée de soutenance aura lieu dans les centres d'examen du baccalauréat de la série STEG à partir du **lundi 19 mai 2025**. En collaboration avec les autres membres du jury de soutenance, le Président du jury de soutenance désigné par l'Office du Baccalauréat définit et publie le calendrier de passage des candidats. Les candidats seront répartis par **bassin** suivant les spécialités : **Management des organisations, Gestion comptable et financière** ou **Sciences économiques et sociales**.

1 – Pour la session du baccalauréat 2025, l'enregistrement des sujets, le choix des spécialités, et la constitution des groupes, pour l'épreuve anticipée de soutenance du projet du Baccalauréat de la série **STEG**, seront réalisés concomitamment dès **l'ouverture du registre des inscriptions** du **lundi 11 novembre 2024** au vendredi **10 janvier 2025**.

2 – Le canevas **des fiches synthétiques de projets des candidats** est transmis par *l'Office du Baccalauréat* aux *établissements* et aux *CAOSP*.

3 – Pendant la saisie des dossiers de candidature, **l'agent de saisie** est invité à renseigner obligatoirement dans la **fiche du candidat** :

- **la spécialité liée au projet** : Management des organisations, Gestion comptable et financière (étude de cas), ou Sciences économiques et sociales ;
- **le libellé du sujet tiré d'un thème du programme de la spécialité choisie** ;
- **le numéro du groupe** de soutenance des candidats (maximum **05 candidats** par groupe) ;

Le sujet du projet de soutenance est ouvert à tous **les thèmes retenus dans les programmes** des spécialités sus mentionnées et ne peut être mis à jour après la clôture du registre d'inscription.

4 – La **fiche synthétique**, dont les rubriques « 1 ; 2 ; 3 et 4 » ont été renseignées électroniquement, est jointe, obligatoirement, dans la version papier du projet du candidat.

5 – A la veille de la soutenance, le **dimanche 18 mai 2025**, au niveau du centre de soutenance :

- pour les candidats officiels, les établissements remettent au Président du jury **la version papier du projet de chaque candidat** ;
- pour le candidat individuel, il remet au Président du jury **la version papier de son projet** ;

6 – L'identité des professeurs encadreurs est obligatoirement envoyée à l'office du baccalauréat, à la **division planification**, en même temps que la liste des examinateurs éligibles à la **session du baccalauréat 2025 avant fin Décembre 2024**.

Le Directeur

Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE

